




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 juillet. — La réponse du roi des Pays-Bas, à la dernière note de la conférence, est arrivée ici; elle doit être regardée comme satisfaisante par les cinq puissances contractantes du traité. Mais jusqu'à quel point elle sera considérée telle par le roi des Belges, et par le public en général dans ce pays, qui désire la prompte terminaison de l'affaire, convaincu, comme on l'est, qu'aussi long-temps que cette question reste non terminée, le plus mince incident peut compromettre la paix européenne, c'est là une autre question.

Le roi des Pays-Bas n'accepte ni ne rejette la dernière proposition de la conférence; il manifeste un vif, et, nous le croyons, un sincère désir pour en venir à un arrangement pacifique de la question belge. S. M. déclare qu'elle désire un arrangement aussi vivement que la conférence, et annonce qu'elle est prête à faire des sacrifices importants pour atteindre ce but, dans la supposition toutefois que les Belges soient également disposés à en faire pour le même objet. Voilà ce qu'on peut regarder en substance comme étant la réponse faite par le roi des Pays-Bas.

Le baron Van Zuylen a informé la conférence que, quoique la réponse du roi des Pays-Bas puisse n'être pas considérée comme concluante ni satisfaisante, il est autorisé à dire, ensuite des instructions privées qu'il a reçues de sa cour, que le roi est vraiment désireux de mettre fin aux affaires, et qu'il l'a autorisé (lui baron Van Zuylen) de négocier avec la conférence, à quelle fin S. Exc. est muni de pouvoirs très-étendus.

On dit que les allocations faites par les états-généraux au roi de Hollande ne s'étendent qu'au mois courant. S. M. n'a pas cependant montré aucune disposition de se relâcher de ses prétentions à l'égard de la Belgique, et si les chambres allouent des fonds, il continuera probablement de refuser les stipulations du traité. (The Globe.)

Du 27 juillet. — Une conférence des ambassadeurs des cinq puissances a été tenue hier après-midi au Foreign-Office. L'ambassadeur de Russie, les ministres de Prusse et de France, le baron de Wessenberg, ministre d'Autriche en mission spéciale, le comte Matschewitz, ministre de Russie en mission spéciale, et le vicomte Palmerston y assistaient.

Selon le Cork reporter la flotte de sir Pultney Malcolm, qui se trouve à Cove, doit être augmentée de plusieurs autres vaisseaux; mais on ne sait rien quant à sa destination et l'époque précise de son départ. On dit seulement que deux ou trois des vaisseaux qui l'ont rallié samedi dernier, à Cove, en sont partis dimanche matin, faisant voile vers l'ouest; on avait aussi été informé officiellement que la division navale à bord des forces considérables en soldats de marine, pour le cas échéant être mis à terre à l'effet de réprimer toute assemblée illégale, et maintenir l'ordre public sous les ordres des autorités civiles.

Le vaisseau Derron et le bateau à vapeur Des sont attendus à chaque instant à Cove. On apprend que le vaisseau Talaveyq, venant de la Baltique, et le Caladonia, le Britannia et le Prince Régent, y arriveront incessamment pour rejoindre la flotte de sir Malcolm. Ce rassemblement de forces navales porte à présumer qu'il y aura sous peu chaud travail dans l'un ou l'autre parage, et malheur à l'ennemi qui vient en contact avec une pareille escadre. (Cork constitution.)

Il a été reçu ici une lettre de Falmouth, dont le contenu est répété par d'autres renseignements

venus d'Oporto, portant que la nouvelle se confirme que le 19^e régiment d'infanterie de don Miguel fort de 1000 hommes, a passé à don Pedro, ainsi que la moitié d'un autre régiment, après une action opiniâtre entre les troupes des deux partis.

— Une lettre particulière de Bordeaux, en date du 21, porte qu'on avait la nouvelle que les troupes de don Pedro avaient pris possession d'Aveiro le 14, et étaient en marche sur Coïmbre, où elles espéraient être rejointes par une troupe de volontaires formée d'étudiants de l'Université. Une partie de l'escadre avait fait voile d'Oporto vers la rivière de Mondego pour y opérer un débarquement.

— Une autre lettre de Bordeaux mande, en date du 22 juillet, qu'une lettre de Madrid, du 16, porte que la 3^e et la 4^e division de l'armée de don Miguel ont reçu l'ordre de se réunir pour attaquer les troupes de don Pedro, qui étaient en marche pour Coïmbre, après avoir été rejointes en route par trois régimens qui se trouvaient à Viana et dans les environs.

L'archevêque de Braga et plusieurs villes de son diocèse avaient envoyé des députations à don Pedro, pour le féliciter sur son arrivée, et lui offrir leur coopération. Les lettres de Vittoria confirment ces nouvelles et ajoutent que don Pedro est déjà entré à Coïmbre.

L'ambassadeur portugais à Madrid a demandé, en vertu d'un traité secret, l'assistance du gouvernement espagnol, mais il paraît qu'il a essuyé un refus, bien que le gouvernement espagnol ait envoyé quelques troupes sur les frontières de Portugal.

— Le prince Adalbert de Prusse a été incognito pendant plusieurs jours à l'hôtel Royal. Il fait, avec sa suite, un tour en Ecosse. (Caledonian Mercury.)

— Une 3^e lettre porte que les provinces de Minho, Douro et Tralos-Montes, sont en pleine insurrection contre don Miguel, et que, dès le 4 juillet, des envoyés de ces provinces se trouvaient à Oporto pour attendre don Pedro.

— D'après le Courier l'armée espagnole s'élève en ce moment à 8000 hommes d'artillerie, 33,000 d'infanterie, 5000 de cavalerie, et 30,000 de milice provinciale.

L'armée portugaise, sous les ordres de don Miguel, compterait 35,000 hommes de toutes armes, celle de don Pedro 11,000, cette dernière serait sans cavalerie.

FRANCE.

Paris, le 27 juillet. — Aucune nouvelle n'a circulé à la bourse de ce jour sur l'expédition de don Pedro.

— Le prince royal est venu aujourd'hui aux Tuileries et ensuite au Palais-Royal, où il a visité le trousseau de la future reine des Belges.

— La santé de S. A. R. M^{me} Adélaïde est rétablie. Cette princesse est venue à Paris hier.

— Un courrier expédié par notre ambassadeur à St.-Petersbourg est arrivé hier au ministère des affaires étrangères.

Ses dépêches ne font nullement mention des mouvemens de l'armée russe, annoncés depuis quelques jours avec tant d'obstination par divers journaux.

— Une accusation de faux en écriture de commerce amenait devant la cour d'assises, le général de brigade Niellon. Il était assisté à l'audience de M^e Manguin, député, et M^e de Brouckère, ancien ministre de la guerre en Belgique.

M. Niellon, né à Strasbourg, après avoir servi quelque temps dans les armées françaises fut fait prisonnier et conduit en Russie, il revint à Paris

en 1827. Aidé par des parens qui jouissaient d'une position sociale très-élevée, il se lança dans diverses entreprises; poussé ensuite par des habitudes peut être contractées en Russie, il se hasarda dans une de ces salles de jeu ouvertes seulement à ces jeunes gens qui ont beaucoup à perdre: M. Niellon s'y vit bientôt ruiné; il perdit la tête, abandonna la capitale et se rendit en Belgique où il prit du service.

Cependant une procédure s'instruit à Paris contre le sieur Niellon, en raison de sa disparition et de plusieurs lettres de changes tirées à son ordre par un certain Gaolli. Un arrêt de la cour d'assises le condamna par défaut comme faussaire. Apprenant en Belgique, au bout de quinze à seize mois, la condamnation prononcée contre lui, le général Niellon se hâta de revenir en France purger sa contumace.

Les débats du procès n'ont laissé aucun doute sur la bonne foi du général. Il a été établi que la plainte qui avait été portée contre lui n'était que le résultat d'un moment de mauvaise humeur de ses créanciers.

M. l'avocat-général s'en est rapporté au jury sur l'appréciation des faits; M. de Brouckère a fait ressortir le peu de force des charges de l'accusation et a rendu un hommage éclatant au courage et au talent militaire du général Niellon, qui a été acquitté sur la déclaration unanime du jury.

— M. le garde des-sceaux, sur la présentation du bureau du Journal des Savans, a nommé à la place d'assistant, vacante par le décès de M. Georges Cuvier, M. Gérard, de l'académie des sciences, et à la place d'auteur, vacante par le décès de M. Abel Rémusat, M. Hase, de l'académie des inscriptions et belles-lettres.

— Il paraît que le ministre des affaires étrangères de Hollande a joué les ministres de Prusse et d'Autriche à La Haye, lorsqu'il transmit la réponse de sa cour aux dernières propositions de la conférence.

Il leur donna à croire que cette réponse était tout autre qu'elle n'était réellement; aussi ces diplomates s'empressèrent-ils d'en donner avis à leurs cabinets respectifs, qui écrivirent immédiatement à leurs représentans à Londres et leur transpirent l'ordre de favoriser autant que possible les propositions raisonnables du roi Guillaume.

Il résulta de tout cela un conflit dans la conférence, et ce ne fut qu'après des altercations assez vives avec les diplomates français et anglais qu'une réponse négative à ses propositions fut envoyée au roi Guillaume.

Les ministres d'Autriche et de Prusse furent très-mécontents de cette petite manœuvre, et il en est résulté beaucoup de froid entre ces diplomates et le cabinet de La Haye.

— On est enfin sur point d'avoir des renseignemens sur le vol des médailles de la bibliothèque royale. Plusieurs des voleurs ont été arrêtés à dix lieues de Paris, et par suite, des révélations ayant eu lieu, on a arrêté un nommé Drouhin, forçat libéré, au moment où il montait en diligence; cet individu demeurerait avec un autre forçat libéré, nommé Drouillet, rue des Mauvais Garçons, n^o 17 bis. La police s'y étant rendue, y a trouvé 17 lingots d'or fin, 7 morceaux d'or, et une somme de 300 francs en espèces d'argent. On a aussi trouvé chez Drouillet et Drouhin une correspondance qui a fait découvrir une partie du vol chez un horloger, demeurant rue Annaire, on y a trouvé trois lingots d'or, plusieurs chaînes et gourmettes et d'autres objets. Enfin on a encore saisi des objets qu'on dit provenir du vol de la bibliothèque chez le fils de cet horloger.

— Il paraît certain que le général Mina est en ce moment en Portugal, et qu'il est même parvenu à rejoindre don Pedro.

— On nous assure que les forces espagnoles en station sur les frontières du Portugal, tant du côté de la Galice que de l'Estramadure, ne dépassent pas le nombre de 23,500 hommes de toutes armes.

(Mém. Bord.)

BELGIQUE.

Bruxelles, le 29 juillet. — M. le comte Septime de Latour-Maubourg a été reçu hier par M. le ministre des affaires étrangères, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français. (Moniteur.)

— On lit dans le *Moniteur*, partie officielle, que par arrêtés du 21 juillet 1832, M. le comte Ch. Vilain XIII est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le saint-siège, et chargé d'une mission spéciale près les autres cours d'Italie. M. Alfred Vilain XIII est attaché à la légation près le saint-siège.

Par arrêté du 22, M. le baron de Loë est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Vienne.

Par arrêté du 27, M. Benjamin Mary est nommé chargé d'affaires près la cour impériale du Brésil.

— M. le baron de Loë vient de partir pour Vienne, en qualité d'ambassadeur belge accrédité près la cour d'Autriche.

— L'*Indépendant* annonce que M. Serruys sera envoyé comme chargé d'affaire à Berlin.

— Le roi a accordé un nouveau secours de 6000 fl. en faveur des cholériques à Fand.

— Parmi les officiers qui ont été nommés pour servir dans l'armée de réserve, on compte 140 officiers des volontaires.

— Nous apprenons que jusqu'au 31 juillet, les hôtels de Spa ont eu à loger, depuis le commencement de la saison, 903 voyageurs.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Le conseil de régence s'est assemblé hier soir ; comme nous l'avons annoncé, pour délibérer sur les conséquences des protocoles et des propositions de la Hollande. Le dernier protocole a paru généralement contenir les éléments d'une fermeture de l'Escaut par l'établissement de droits et de servitudes. Une commission a été nommée pour présenter au conseil, sous le plus bref délai, un projet d'adresse au roi, et une députation de la régence sera chargée de la présenter.

L'opinion unanime de la régence paraît être de s'en tenir exclusivement au traité des 24 articles et de préférer la guerre à tout autre sacrifice.

La commission nommée par la régence se concertera avec la chambre et le comité de commerce et fera son rapport dans une prochaine séance.

— On lit dans le *Phare d'Anvers* :

« On nous assure qu'une députation de la chambre du commerce d'Anvers est partie hier au soir pour Bruxelles, afin de porter au pied du trône l'expression unanime des citoyens de cette ville, et le désir de voir rejeter par le gouvernement les clauses du 67^e protocole dont l'acceptation entraînerait la ruine de la Belgique entière.

— Que vient faire fréquemment à Anvers un nommé Languth, officier de l'armée hollandaise ? On ne surveille nullement cet individu ; qu'avons-nous donc besoin d'une administration de la police générale et d'un ministère de la justice ! (Belge.)

— M. Jobard vient d'être nommé à l'unanimité membre de l'académie de Dijon.

— On écrit de Namur, 27 juillet :

« M. Dutilleul, colonel du génie, vient d'arriver en cette ville pour inspecter le bâtiment des Dames-Blanches, qui a été converti depuis peu en hôpital. D'après ce qu'on nous annonce, l'autorité militaire a reçu ordre de disposer des locaux assez spacieux pour recevoir de 1,000 à 1,500 malades.

— On lit dans le *Mémorial belge* :

« Nous avons assez de confiance dans la franchise du gouvernement et dans l'idée qu'il se fait de ses engagements, pour croire qu'il n'a pas hésité à interdire toute négociation sur le 67^e protocole. La position où il s'est mis depuis les réserves, est nette et bien dessinée ; il ne peut songer à l'abandonner : nous ne le craignons point. Ce que nous redoutons davantage, c'est qu'il ne se tienne trop long-temps dans cette attitude ferme, mais passive ; qu'il laisse écouler le temps, le temps si

précieux dont il est impossible dans ce moment de calculer toute l'importance. Le protocole nouveau vient lui-même confirmer ce que nous disions naguère du danger des retards ; il prouve que le temps qu'on laisse aujourd'hui aux puissances est employé à prendre des engagements soit avec la Hollande, soit entre elles ; engagements qui, par cela seul qu'ils sont nouveaux, par cela seul qu'ils sont en dehors des 24 articles, sont contre nous. Nous concevons qu'il est des résolutions tellement graves, qu'il en coûte à des hommes réfléchis de les prendre ; quand le moment est venu, cependant, quand la nécessité parle, il faut bien s'y décider. La responsabilité morale est grande, sans doute, et attendre est plus facile ; mais il est des circonstances où il y a plus de responsabilité à temporiser qu'à agir. Qu'on ne l'oublie pas, il se rencontre dans la vie des peuples ; comme dans la vie des hommes, de ces moments qu'il faut saisir ; et qu'on regrette éternellement d'avoir perdus. Déjà, depuis l'origine de notre révolution, la perte de temps dans nos affaires extérieures a plus d'une fois amené de malheureux résultats ; il ne serait pas difficile peut-être de faire voir que toute notre diplomatie a jusqu'ici porté la peine des retards primitifs. Que de telles leçons ne restent pas sans fruit ; que le ministère ne perde pas un instant de vue le prix du temps ; qu'il songe, à chaque heure avec quelle rapidité l'hiver nous atteindra, si, avant quelques jours ; il n'y a pas de sa part une décision prise, et une volonté ferme et irrévocable de la mettre à exécution. »

SOIXANTE-HUITIÈME PROTOCOLE.

Il y a plusieurs jours que le protocole n° 68 est arrivé à Bruxelles ; il est relatif à M. Thoru, et voici ; si nous sommes bien informés, ce qu'il contient en substance :

La conférence s'adresse de nouveau à la diète germanique pour l'engager à donner les ordres nécessaires pour que M. Thoru soit mis en liberté, promettant d'employer aussitôt ses bons offices auprès du gouvernement belge, afin que celui-ci rende à la liberté les individus de la bande Tornaco. La conférence insiste pour la mise préalable en liberté de M. Thoru, par cette considération (ce sont les termes du protocole) que l'initiative de la réparation doit venir de celui qui a eu l'initiative des torts. (Mémorial Belge.)

L'ARMÉE BELGE.

L'armée belge peut aujourd'hui marcher de front avec les troupes d'élite de tous les pays du monde, n'en déplaise à ces jaloux intéressés qui auraient critiqué la vieille garde elle-même, si la vieille garde avait été destinée à repousser leurs amis du Zuiderzee.

Il y aurait de la partialité et de l'inconvénance à vanter un régiment aux dépens d'un autre ; car tous étonnent par leur aplomb, par un air martial qui rappelle les plus beaux jours de la gloire militaire sous l'empire, par une propreté qui rivalise avec celle des troupes anglaises. de quelque côté qu'on jette les yeux, tout respire la force et la confiance.

L'artillerie servie à souhait s'est améliorée par les pièces à percussion, les canons à Perkins et les obusiers horizontaux.

Le génie fait des prodiges à Anvers, à Hasselt, à Liège, en Flandre et sur toute la ligne du Demer.

Le service des ponts, celui des transports et des ambulances ne laissent rien à désirer et le train lui-même peut être considéré comme une pépinière de cavaliers.

La création des corps de partisans procure un moyen d'attaquer très favorable dans plusieurs localités boisées dont la Belgique abonde ; elle a d'autre part l'avantage d'utiliser la bravoure et le dévouement d'un grand nombre de volontaires trop peu avancés dans les connaissances théoriques de l'art militaire pour être convenablement placés d'après leur grade dans les rangs de l'armée de ligne.

A part la nature particulière du champ de bataille, les partisans sont appelés à un genre de guerre assez semblable à celui par lequel les Ty-

roliens ont tenu en échec les armées françaises. On sait que les chasseurs du Tyrol ont arrêté les troupes de Napoléon plus long-temps que ne l'aurait pu l'archiduc Charles avec les gros bataillons d'états héréditaires.

Ce qui est surtout remarquable, c'est la propreté avec laquelle se sont organisés les bataillons de la garde civique du 1^{er} ban ; en voyant ces bataillons noirs rivaliser de précision avec l'infanterie de ligne, on se demande ce qu'aurait pu faire la Belgique en août 1831 si l'organisation de ses forces militaires et surtout de la garde civique avait été confiée à des capacités réelles ?

Sous le rapport des soldats citoyens, la Belgique a devancé la France qui ne saurait montrer une garde nationale mobile ressemblant à la nôtre. Grâce en soient rendues à MM. Ch. de Broekere et Evain. Nous regretterons long-temps de ne pas avoir eu pour ministres de la guerre depuis les journées de septembre jusqu'au 1^{er} août de l'an dernier.

Nous devons aussi faire remarquer la gendarmerie qui forme avec les cuirassiers et les guides une brigade de grosse cavalerie au-dessus de tout éloge, et nous devons à M. le général d'Hane de Steenhuyse la justice de dire que son régiment de chasseurs à cheval a fourni l'exemple de la bonne tenue.

L'armée belge aujourd'hui ressemble beaucoup à celle avec laquelle Napoléon a remporté les victoires de Lutze, de Bautzen, de Hanau, de Brienne, de Montmirail, de Laon et d'Arcis sur Anbe. C'étaient aussi de jeunes soldats remplis de bravoure, de discipline et d'enthousiasme ; les cadres des régiments étaient aussi composés de vétérans troupiers chevronnés qui étaient là pour opposer le calme de l'expérience à la fougue impétueuse de leurs files ; plusieurs d'entre eux, un grand nombre même, dirigeaient encore notre armée ; et s'il est dans l'état-major général chargés de veiller aux mouvements des masses, on en remarque beaucoup à la tête des régiments, des bataillons, des compagnies et des escouades.

Notre armée a néanmoins sur celle de Lutze un immense avantage ; celui de posséder une force de cavalerie égale ou supérieure à celle des ennemis. L'armée alliée de 1813 et 1814 montrait cent mille chevaux, alors que l'armée française n'en pouvait pas même en produire le quart.

Notre artillerie balancerait au moins celle des Hollandais tant vantée, et en effet très-redoutable lors de la dernière campagne.

LIÈGE, LE 30 JUILLET.

Le roi est arrivé samedi vers quatre heures du soir, deux heures plus tôt qu'on ne l'attendait. S. M. était accompagnée des généraux d'Hoogvorst, d'Hane, Chasteler, du grand maréchal, etc., escortée par la garde civique à cheval. Les autorités civiles et militaires avaient été à la rencontre de S. M. aux limites de la commune. Le roi est descendu à l'hôtel de M. le baron Van den Steen de Jehay.

Immédiatement après l'arrivée de S. M., son frère le duc régnant de Saxe-Cobourg, accompagné de deux princes ses fils, de ses aides-de-camp, et de M. de Lagotellerie, officier d'ordonnance du roi, s'est rendu à l'hôtel de M. Van den Steen.

M. le bourgmestre et le conseil de régence ont été admis à l'audience du roi. S. M. s'est informée avec sollicitude de tout ce qui intéressait le bien-être et l'industrie de notre ville.

Hier, à onze heures, S. M., accompagnée de son frère et de ses neveux, s'est rendue au quai d'Avroy, où elle a passé en revue les bataillons de la garde civique d'Anvers, l'artillerie et le train qui se trouvent dans notre ville. De là, le roi est allé à la fonderie. Une foule immense s'était portée vers le quai St-Léonard et faisait retentir l'air des plus vives acclamations. La visite du roi à la fonderie a duré une demi-heure. Pendant ce temps, le pont de bateaux avait été établi sur la Meuse, le roi et son frère l'ont traversé. Deux pièces de canon, attelées de six chevaux, ont ensuite passé sur le pont, en présence de S. M., qui a complimenté le capitaine des pontonniers sur la précision et la rapidité des opérations. Le roi a ensuite inspecté la citadelle.

Vers trois heures, S. M. a visité la cathédrale. M. l'évêque l'a reçu à la tête de son clergé. S. M. a été voir aussi l'église de Saint-Jacques, et les antiquités qu'elle renferme.

A quatre heures, le roi est allé visiter le duc de Saxe-Cobourg à l'hôtel du Pavillon anglais. Les deux frères se sont long-temps entretenus. On a remarqué que le roi parlait avec beaucoup de vivacité.

S. M. est ensuite remontée en voiture, elle est allée, accompagnée de la garde civique à cheval, jusque sur les hauteurs de la commune d'Oupeye, d'où l'on peut découvrir les environs de Maestricht, le roi était de retour à 6 heures et demie.

Le roi a donné à dîner aux principales autorités civiles et militaires.

On s'est mis à table vers sept heures du soir; il y avait quarante à quarante-cinq convives. Le roi avait à sa droite S. A. le duc de Saxe-Cobourg son frère, et à sa gauche le jeune prince héritier de Saxe-Cobourg son neveu. On remarquait au nombre des convives le président de la chambre des représentants, le premier président de la cour de Liège, l'évêque de Liège, tous les membres de l'administration provinciale, les généraux Magnan et Kéror, et les chefs des différentes armes. Le repas a duré une heure et demie. Avant et après le repas, le roi s'est entretenu avec un grand nombre des convives; tous ont pu s'apercevoir que S. M. était parfaitement satisfaite de son séjour parmi nous et de l'accueil cordial des Liégeois.

Le concert donné par la ville à S. M. a été magnifique. La salle avait été décorée de la manière la plus brillante. A l'arrivée du roi qui était accompagné de son frère et de ses neveux, le plus vif enthousiasme a éclaté dans la salle. Les cris *vive le Roi, vive Léopold* ont retenti à plusieurs reprises pendant le concert. Jamais un public aussi nombreux, n'avait encombré notre salle de Spectacle.

La plupart des morceaux ont été fort bien exécutés. L'ouverture de *Fra Diavolo* surtout a été superbement dite. La première partie de l'ouverture de *Guillaume Tell*, mérite le même éloge; mais la marche qui termine ce morceau ne nous a point paru présenter le même ensemble. Cette légère tâche est peut-être due à la trop grande précipitation du mouvement.

M. Decortis a parfaitement bien joué. On doit aussi des éloges à M. Larmoyer. On en doit surtout au petit Prume, il a poli et nuancé son jeu d'une manière fort remarquable. M. Renkin n'a point été moins heureux hier qu'au précédent concert.

La *Walse infernale* et le chœur de la *Muette* ont été dits avec une précision remarquable. On sait assez que l'harmonie liégeoise est composée d'hommes à talent et que les chefs du pupitre se feraient remarquer en tout pays. Ils ont justifié hier leur brillante réputation. Nous voudrions pouvoir payer ici notre tribut d'éloges aux amateurs qui ont chanté des solos.

A la sortie, S. M. a été accueillie par d'unanimes acclamations.

Ce matin, vers neuf heures, S. M. a quitté Liège, accompagné de son frère et de leur suite, et escortés par la garde civique à cheval.

A neuf heures et demie, le roi était à Seraing. Il a visité l'établissement de M. Cockerill dans le plus grand détail. MM. Tielemans et Jamme étaient avec le roi. S. M. a congédié ensuite la garde civique et s'est dirigée sur Hay où elle doit inspecter la forteresse.

Il est certain que S. M. a dit en présence de plusieurs personnes qu'elle conservait l'espoir que les affaires de la Belgique pourraient se terminer dans peu de temps et d'une manière pacifique, mais n-t-elle ajouté, le temps des concessions est passé, la Belgique a épuisé tous les sacrifices, si l'on en exige de nouveaux, nous en appellerons à Dieu et à l'armée.

M. le bourgmestre a répondu au roi que les Liégeois avaient conservé toute leur énergie et qu'au moment du danger ils ne la démentiraient point. S. M. a dit ensuite qu'elle n'avait qu'à se féliciter des dispositions de la nation, et quant à l'armée, les soldats belges étaient animés du meilleur esprit, et que loin d'avoir à stimuler leur ardeur, il faudrait au contraire la modérer pour ne pas précipiter les événements.

Le roi a montré dans la conversation que rien de ce qui pouvait tendre à la prospérité du pays ne lui était étranger; ses paroles annonçaient le vif intérêt qu'il portait au bonheur de la Belgique.

Pendant le dîner du roi l'harmonie liégeoise s'est fait entendre, S. M. a complimenté M. Hennechenne sur l'exécution de plusieurs morceaux, il lui a dit qu'aucune harmonie ne lui avait fait plus de plaisir. Les deux neveux du roi sont venus demander à M. Hennechenne une copie de la musique de la *Brabançonne* et de la *Parisienne*.

On remarqué avec peine que MM. les colonels de la garde civique n'avaient point été invités au dîner du roi, comme les autres officiers supérieurs. C'est encore une haute inconvenance de M. le grand maréchal du palais, que nous ferons peut être ressortir quelqu'autre jour.

Pendant son séjour en cette ville. S. A. le duc de Saxe-Cobourg a visité entre autres établissements industriels, la fabrique de draps de M. Dehassé-Comblen et est resté très-long-temps à parcourir ce vaste établissement.

S. A. s'est long-temps entretenue avec le propriétaire et lui a témoigné toute sa satisfaction.

S. M., de retour mardi dans la soirée, partira le lendemain pour Alost où elle passera en revue la troisième division.

Le roi passera à Bruxelles les journées de jeudi et vendredi, et partira très-probablement le samedi 4 août pour Compiègne.

On lit dans le *Moniteur belge* :

« Le contrat de mariage de S. M. avec S. A. R. la princesse Louise a été signé à Paris le 25 juillet; S. M. était représentée par M. Ch. Le Hon, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

« La célébration du mariage reste fixée aux premiers jours du mois d'août; cet événement, qui sera accueilli par le pays comme une des garanties de son indépendance, n'est subordonné à aucune éventualité politique qui pourrait en différer l'époque.

On assure que le général Schrinecki va venir incessamment en Belgique pour prendre un commandement militaire.

On nous écrit de Vaels, le 28 juillet.

« Aujourd'hui vers les six heures du soir est passé par Vaels, Monsieur le Baron de Loë, ambassadeur de S. M. Belge à Vienne, avec sa famille et une suite nombreuse. »

Les journaux de Paris ont, il y a quelques jours, publié les nouvelles propositions que la conférence de Londres doit avoir adressées au gouvernement néerlandais; ces propositions n'ont pas été communiquées au ministre belge, et, s'il en a eu connaissance, c'est par une voie indirecte et à titre de renseignements. La conférence n'a notifié au plénipotentiaire belge ni le protocole 65 qui contenait les premières propositions, ni le protocole 67 qui occupe aujourd'hui l'attention publique; le gouvernement n'a donc pas eu à se prononcer officiellement sur des actes qui, faute de notification, sont comme non venus pour lui; il s'est borné et a dû se borner à enjoindre à ses agens de persévérer dans le système exposé par les ministres et approuvé par les chambres, et de se refuser à prendre part à aucune négociation avant l'évacuation du territoire. Les journaux demandent quel parti prendrait le gouvernement si les nouvelles propositions acceptées par la Hollande lui étaient officiellement soumises; bien que ce ne soit là qu'une hypothèse, le gouvernement a pu dès à présent prendre une résolution et arrêter des instructions que le pays connaîtra, le cas échéant, et qu'il ne désavouera pas.

Nous ajouterons que l'acte de la conférence n'a été connu à Bruxelles que le 22, quatre jours après la clôture des chambres. (*Moniteur.*)

— La presque totalité du trousseau de notre future reine est en route pour Bruxelles.

— Un de nos abonnés nous écrit de Tirlemont en date du 27 juillet :

« Je viens d'être témoin de l'inspection du 3^e bataillon du 2^e régiment que vient de passer le général l'Olivier, commandant la division de réserve; il serait difficile d'exprimer la beauté et la tenue de ce bataillon; aussi la satisfaction du général tant pour la précision des manœuvres que pour l'instruction des officiers était peinte sur la figure à un haut degré. Il l'a témoigné assez hautement pour que les personnes qui l'entouraient l'entendissent. »

Bulletin du Capitalendam du 26 juillet :

Les Hollandais continuent leurs actes hostiles contre nous; le 18, ils ont inondé de nouveau le Passegueule. Les eaux n'y ont jamais été plus hautes, et menacent l'intérieur de la Wateringen; l'inondation des eaux salées n'est retenue que par des boulets dont ils sont les maîtres. Les 22, et 24 et 25 ils ont renouvelé leurs efforts pour augmenter l'inondation, mais ils n'ont pu l'élever que de 5 à 6 pouces qu'ils perdent à chaque marée par les filtrations qui se sont manifestées dans l'écluse de mer, produites par l'usage inverse qu'ils font depuis un an de l'écluse.

Bulletin d'Isabelle du 25 juillet.

L'ennemi cherche à se rapprocher de l'écluse. Une canonnière placée à demi-portée de canon est venue si près à la marée haute qu'on croyait être attaqué à tout instant; les gardes ont été doublées; à la descente de la marée la canonnière a repris sa première station.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On lit dans l'*Handelsblad* du 28 :

« Les prix des fonds hollandais étaient fort animés. On continue à parler de l'espoir fondé de voir s'arranger sous peu les affaires de Belgique. Les fonds étrangers étaient moins demandés. »

— On lit dans l'*Handelsblad* du 28 :

« Des nouvelles de la citadelle d'Anvers datées du 24 juillet nous apprennent que quelques cas de choléra simple s'y étaient manifestés, que toutefois depuis le 20, aucun nouveau cas n'avait eu lieu, et que les trois malades qui restaient en traitement au départ du courrier, entraient en convalescence. Les soldats atteints par la maladie sont traités dans la citadelle. »

— On lit dans le *Journal de La Haye* :

L'*Emancipation* d'aujourd'hui dit entre autres que le roi des Pays-Bas aurait demandé que provisoirement la citadelle d'Anvers fût remise aux mains des troupes anglaises et prussiennes afin de pouvoir négocier ensuite tout à son aise. Nous croyons pouvoir assurer que ce bruit ne mérite pas plus de croyance que celui d'une proposition sur le partage de la Belgique que, notre gouvernement aurait faite au roi Louis-Philippe, et dont tous les journaux anglais et français ont entrete nu leurs lecteurs depuis quelque temps.

L'*Emancipation* donne comme garant de la vérité de ces diverses nouvelles, l'exactitude de celles que lui transmet, dit-il, son correspondant de La Haye; or, pour juger combien on peut ajouter foi à ces dernières, et partant à toutes les autres, nous rappellerons une prétendue lettre de La Haye, insérée dans l'*Emancipation* du 23 juillet, par laquelle on annonçait qu'un conseil avait été tenu, que M. Falck y assistait, et que celui-ci avait conseillé l'acceptation des dernières propositions de la conférence. Cette nouvelle est fautive d'un bout à l'autre; tout le monde sait ici que M. Falck est malade depuis son arrivée à La Haye et par conséquent n'a pu assister à aucun conseil.

CHOLÉRA. — Bruxelles. — Du 27 juillet, à neuf heures du matin, au 28 juillet, à la même heure, 4 nouveaux cas, 3 décès.

Depuis le 14 juin, date de l'invasion, jusqu'aujourd'hui 28 juillet, il y a eu à Bruxelles, 411 malades et 57 morts. Ainsi, en quarante-six jours, il n'y a eu, sur une population de 100,000 âmes, que 144 personnes atteintes du choléra, et un peu plus qu'un décès par jour, par suite de cette maladie.

Saint-Josse ten-Noode, 28 juillet. — Trois nouveaux cas et deux décès. L'administration communale a pris les mesures nécessaires.

Etterbeek, 28 juillet. — Ni cas nouveau ni décès.

Louvain, 27 juillet. — Aucun cas nouveau, aucun décès.

Anvers, le 28 juillet. — 8 cas nouveaux, 8 décès, trois guéris.

Gand, le 28 juillet, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 41 décès, 6 nouveaux cas, 33 en traitement, 48 convalescens, 5 guéris.

Termonde, le 27 juillet. — Il y a eu hier 5 nouveaux cas, dont 3 dans la même maison; aucun décès. Total depuis l'invasion 14 cas, 8 morts.

Bruges, le 27 juillet. — 2 nouveaux cas, 44 personnes en traitement et 9 en convalescence. Total depuis l'invasion 94 malades et 38 morts.

Ostende, le 26 juillet. — Ni cas nouveau, ni décès.

Un arrêté royal du 26 juillet, porte :

LÉOPOLD, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut. Vu les art. 5 et 6 de la loi du 19 juillet 1832; Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Toute demande d'un conseil communal, tendant à obtenir l'autorisation d'établir un péage sur une route vicinale ou sur un pont, sera, par ordonnance de la députation permanente du conseil provincial, affichée dans les communes environnantes deux fois consécutives à 8 jours d'intervalle, sans frais.

Les conseils de ces communes seront en outre invités à donner leur avis dans le délai indiqué à l'art. 5.

2. Il sera loisible à la députation d'ordonner l'affiche de la demande dans telles autres communes où elle le jugera utile.

3. En cas d'oppositions à la demande, la députation pourra, si elle le juge nécessaire, déléguer un ou plusieurs commissaires pour prendre des informations ultérieures.

4. Les administrations provinciales, avant de demander l'autorisation d'ouvrir une route ou un canal ou d'établir un péage sur ces communications ou sur un pont, seront tenues de rendre leur résolution publique par la voie d'un journal de la province et du Mémorial administratif, ainsi que par voie d'affiches dans les communes traversées par le projet ou la communication sur laquelle on se propose d'établir un péage, ces affiches devront être renouvelées au moins une fois à 8 jours d'intervalle, sans frais.

Chacun pourra prendre connaissance du projet et du plan au secrétariat de l'administration provinciale.

5. Les oppositions ou observations auxquelles les projets mentionnés aux articles précédents donneront lieu, seront reçues pendant 20 jours, à partir de la première affiche par les administrations locales, pour être transmises à la députation du conseil provincial dans le plus bref délai.

6. Toutes les oppositions seront jointes à la demande d'approbation.

7. Lorsque les travaux projetés se lieront aux ouvrages militaires du royaume, directement ou indirectement, le ministre de l'intérieur concertera avec le ministre de la guerre les mesures à prendre pour leur exécution.

8. Notre arrêté autorisant l'exécution des travaux donnera ouverture aux formalités et enquêtes prescrites par la loi du 8 mars 1810, si déjà elles n'ont été observées.

S....., le 30 juillet 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

LE ROI LÉOPOLD ET LA CONFÉRENCE DE LONDRES.

Eh! comptez vous pour rien, Dieu qui combat pour nous? (Racine.)

Dans quelques-uns de ses derniers actes la conférence montrait quelque velléité de contraindre le roi Guillaume à l'évacuation du territoire belge avant qu'il pût être question de modifications au traité du 15 novembre.

Monsieur Thorn devait être mis en liberté, et la conférence se proposait, seulement après sa mise en liberté, d'interposer ses bons offices pour l'élargissement des individus faisant partie de la bande du Luxembourg.

Aujourd'hui tout est remis en question: les députés des cinq cours viennent d'accoucher d'un 67e protocole qui contient un projet de traité entre le roi des Pays et elles, dont la ratification aura lieu dans l'espace de 6 semaines et un autre entre la Hollande et la Belgique, qui porte que l'évacuation du territoire n'aura lieu que 15 jours après l'échange des ratifications du traité ci-dessus.

De plus, en vertu d'un protocole de la sérénissime diète germanique Monsieur Thorn doit être échangé contre les bandits du Luxembourg. Cependant leur position est bien différente.

Monsieur Thorn a été arrêté par une violation scandaleuse du droit des gens, sur le territoire belge, dans sa propriété où il était paisible et les autres semaient l'épouvante dans le pays par d'odieuses dévastations.

Ces protocoles ne seront probablement pas plus exécutoires que les précédents puisque les grandes puissances après nous avoir présenté le douloureux traité du 15 novembre (que nous n'avons accepté que par égard pour la paix générale), comme final et irrévocable, le modifient aujourd'hui par déférence pour le roi de Hollande.

Il est temps d'en fuir: il est plus que temps que les peuples ne soient plus le jouet d'une diplomatie ténébreuse.

Que notre gracieux souverain, notre bien aimé Léopold fasse un appel à son armée et je ne doute pas qu'elle ne se précipite toute entière avec joie, sur ses pas, pour venger par d'éclatants triomphes les désastres causés l'année dernière par le défaut d'ordre et par d'odieuses trahisons.

Actuellement, rien de semblable à craindre; grâce à l'activité merveilleuse et à l'énergie de Monsieur Charles de Bönckere et de son digne successeur, le général baron Evain, ainsi qu'à la puissante coopération des généraux et officiers d'élite envoyés par le roi des Français, notre armée est aussi brave que belle et bien disciplinée, je suis certain qu'elle ferait baisser pavillon aux soldats de Guillaume.

Si le roi Léopold consentait à de nouveaux délais, nos soldats, aujourd'hui pleins d'ardeur et de confiance, pourraient se décourager; car rien n'est plus funeste que de perpétuelles tergiversations.

On nous fait craindre la puissance de la Russie. Cet empire si vanté a plus d'orgueil que de puissance réelle. Il ressemble à la statue colossale de Nabuchodonosor, qui était d'or et de pierres précieuses, avec des pieds d'argile. La guerre de Pologne l'a ébranlé jusque dans ses fondemens, et

si la France et la Grande-Bretagne, également intéressées à contenir son ambition, envoyaient à Constantinople deux ou trois milliers de bons artilleurs et de soldats du génie (qui seuls manquent aux Turcs), peut-on douter que cette nation belliqueuse n'envoyât sur le champ une armée formidable sur le Danube, pour combattre les hordes de Nicolas?

Il y a quelque temps, lorsque l'anarchie rugissait autour du trône de Louis-Philippe et que lord Wellington paraissait à la veille de revenir aux affaires, on pouvait redouter la guerre. Aujourd'hui notre position est infiniment plus belle. Le roi des Français a dompté ses hideux adversaires; le noble comte Grey a glorieusement achevé la réforme parlementaire. La France et l'Angleterre réunies peuvent dire aux puissances du Nord, comme le Seigneur à la mer: huc usque venies et non procedes amplius.

Agrez, etc. Un campagnard belge.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

MM. Erasme-Jean-Baptiste Degrange, de Florennes, et Henri Simonis, de Liège, subiront leur examen de docteur le 2 août, à 4 et 5 heures.

M. Auguste Orts, de Bruxelles, subira son examen de candidat le même jour, à 6 heures.

M. Adolphe Mockel, de Maestricht, subira son examen de candidat le 3 août, à 4 heures.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 27 juillet.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Décès: 1 garçon.

Du 28 juillet. — Naissances 3 garç., 3 filles.

Mariage 1, savoir: Entre Dieudonné Scholberg, employé aux houillères, rue Bas-Rhône, veuf de Jeanne Joseph Polen, et Marie Catherine Joseph Goffin, rue Hors-Château.

Décès: 3 femmes; savoir: Marie Barbe Renardy, âgée de 76 ans, rue de la Casquette, veuve de Joseph Ledent. — Anne Jeanne Claire Fabry, âgée de 59 ans, couturière, rue Pierreuse, épouse de Jacques Joseph Benoit. — Marie Joseph Sauveur, âgée de 28 ans, rue Pont-St-Nicolas.

Sommaire des articles du dernier n° du Méphistophélès. — Chronique théâtrale, grand théâtre. — Avis essentiel. — L'embaras du ministre des affaires étrangères. — Nage toujours, ne t'y fie pas. — Galerie de portraits. — Boutades.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ GRETRY.

Grand CONCERT le 1er août. Les billets distribués pour le 25 juillet serviront. 182

J. F. MASU, rue Vinave d'Isle, n° 52, ECHANGE avec agio les louis et pièces de 20 francs, les fédérations, thalers, couronnes de Brabant et toutes monnaies étrangères, au dessus du tarif.

Il ACHÈTE les OBLIGATIONS de 10 et 12 millions, à un cours élevé, ainsi que les quittances de l'emprunt de la ville de Liège, basé sur le tiers des contributions et se charge de la négociation de toute espèce d'effets publics. 106

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'administration communale des prisons fait connaître que les places d'instituteurs de Liné, Dolembreux et Sougné sont vacantes, qu'il est accordé à chacun une indemnité annuelle de 50 florins, et que des titres de capacité et des certificats de bonnes mœurs sont indispensables pour être admis. — S'adresser au bureau de l'administration communale à Sprimont. 178

Le gouverneur porte à la connaissance du public que le 2 août prochain il sera procédé au ministère de l'intérieur, à l'adjudication des drapeaux d'honneur à décerner aux villes et communes.

Le cahier des charges et conditions est déposé à la 2e division des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance. A Liège, le 30 juillet 1832. F. Tielemans.

() A VENDRE ensemble trois MAISONS dont deux petites, situées sur la Fontaine, et portant les n° 8 et 9, une plus grande, située quai de la Sauvenière, n° 9. On donnerait des facilités pour le paiement; ces maisons sont libres de charge, il y a toute sûreté pour acquérir. S'adresser à M^e DELVAUX, notaire, rue Vinave d'Isle, n° 41.

A VENDRE de rencontre une belle MACHINE à étirer ou à secher avec ses accessoires.

Cette machine, qui a servi à un fabricant de mousseline, peut aussi convenir à un dégraisseur, dégraisseur, etc.

S'adresser au bureau de la recette des domaines, en Potière, n° 751, en cette ville. 933

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Isle, numéro 41.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

Adjudication de la fourniture des papiers destinés à être timbrés.

Le 16 août 1832, il sera procédé, dans une des salles du ministère des finances, à Bruxelles, par le ministre son délégué, à l'adjudication de la fourniture des papiers destinés à être timbrés.

L'adjudication aura lieu par soumissions rédigées sur papier timbré, et qui devront être soumises cachetées au ministère des finances, avant le jour de l'adjudication.

Le cahier des charges, ainsi qu'une collection d'échantillons des papiers à fournir, se trouvent déposés dans les bureaux de la direction de l'enregistrement et des domaines à Liège établis dans un local du palais de justice, où on pourra en prendre connaissance.

A Liège, le 30 juillet 1832.

Le directeur de l'enregistrement et des domaines, LIGNAC.

PROVINCE DE LIÈGE.

Travaux aux prisons de Verviers.

Le 1er août prochain, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, assisté de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique des travaux pour l'agrandissement du local servant de maison d'arrêt, et pour l'établissement d'un préau, ci-devant couvent des Carmes à Verviers.

Cette adjudication aura lieu par soumission et aux conditions ci-dessus.

Le devis d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, première division et dans les bureaux de Monsieur l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires.

Liège, le 20 juillet 1832.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 20 juillet. — Métalliques, 87 1/2. — Actions de la banque 1131 1/2.

Fonds anglais du 27 juillet. — Consol., 83 3/8.

Bourse de Paris, du 27 juillet. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 98 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 80 c. — Actions de la banque, 1655 00 c. — Certif. Falconnet 79 fr. 80 c. — Emprunt rom. d'Espagne 1830, 76 3/4. — Emprunt d'Haïti, 205 fr. — Emprunt rom. 78 0/0. — Emprunt Belge 75 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 27 juillet. — Dette active, 5/8 3/4 5/8. — Idem différée 31 3/2. — Bill. de ch. 16 3/8. — Syndiat d'amortissement 71 3/4 5/8 0/0 0 00. — Remb. 2 1/2 00 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0 00. — Rus. Hope et C^e, 94 3/4 96 1/2. — Dito ins. gr. li. 114 0/0 0/00. — Dito C. Ham., 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 0 2/10, 67 3/4 0/00. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perp. 0/0 00 00/00. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 4/2 0 0/0. — A Rot. 1^{re} 1.000. — Dito 2^e 1.000. — Dito de Pologne, 00 0/0. Naples Falconnet 0, 84 7/8 00 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 49 3/4 43 1/6.

Bourse d'Anvers du 28 juillet. — Changes.

Table with columns: a courts jours, à 2 mois, à 3 mois. Rows: Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, Hambourg. Includes exchange rates and Escompte 4 0/0.

Cours des Effets.

Table with columns: Empr. de 10 mill., Empr. de 24 mill., Dette active, Oblig. de Entr., Hollande. Dette active, Oblig. synd., Rent. remb. Includes interest rates and values.

Le 28 juillet, il est arrivé au port d'Anvers, un navire chargé de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 28 juillet. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 97 3/4. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 0/0. — Emprunt de 24 millions, 74 3/4 P.

H. Lignac, impr, du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.